

## Compte rendu du 31 mai 2017

### Elus présents autour de Marc Péré :

- **Jean Marie Vitrac**, adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme & des Travaux,
- **Philippe Baumlin**, adjoint au Maire en charge des Transports, des Déplacements et de la Sécurité,
- **Frédéric Bamière**, Conseiller délégué en charge de l'Environnement et du Développement durable,
- **Yvan Navarro**, adjoint au Maire en charge de la Solidarité et de l' Action sociale,
- **Sylvie Pierot**, adjointe au Maire en charge de la communication et de la démocratie participative.



## Circulation - Vélos, pistes cyclables

- Le chantier de l'avenue des Pyrénées a malheureusement été stoppé par un incident survenu sur le réseau fibre. Ce réseau sera enterré cet automne, si bien que la piste ne sera pas mise en service dans l'immédiat. Il y a moins de places de stationnement pour les voitures, mais on espère ensuite y voir circuler de nombreux vélos d'élèves en particulier ! Ce chantier, comme de nombreux autres sur la commune, a été conduit en informant régulièrement les riverains.
- Le sens de circulation des cyclistes dans les rues à sens unique : le code de la route prescrit une circulation en sens inverse des véhicules (ex : rue du Canigou, rue du Bengali) dans les rues en zone 30.
- Les pistes cyclables de la route d'Albi ne peuvent être réaménagées car il y aura prochainement le chantier du passage du Linéo.
- Ouverture de la passerelle vélos-pietons sur la Sausse : fin 2017.
- Au-dessus de la rue de Vence, la traversée de la piste cyclable d'un côté à l'autre de la rue n'est pas marqué ; il faudra prévoir un bateau.



## Véhicules

- Beaucoup de circulation dans la rue de Mondony depuis la mise en sens unique de la rue Pierre Lys ; L'intersection de la rue Mondony avec la rue du Perthus est dangereuse : ne pourrait-on pas y fixer un miroir ? Des voitures restent stationnées à l'angle, ce qui accentue le danger.



- Le tronçon de l'avenue des Pyrénées qui va de Calicéo à la piscine présente une étrange alternance de cédez le passage et de priorités à droite : de Calicéo à la piscine, des cédez le passage, de la piscine à la Mairie, des priorités à droite. Même si nous n'avons pas l'explication de ces choix, il faut savoir que les priorités à droite jouent le rôle de ralentisseurs, et sont donc sécurisantes. En zone urbaine, les priorités à droite ne sont pas signalées par des panneaux.

- Les camions ont déserté les rues d'Hyères et de Cassis, mais ils circulent rue de Vence !
- Quelqu'un signale la difficulté à sortir de l'impasse de Belbèze. Jean Marie Vitrac est allé constater sur place, et envisagera une résolution avec le Pôle territorial.
- Étroitesse du trottoir du chemin de St Jean : on ne peut pas y circuler, faute de largeur suffisante, et parce qu'il est envahi par la végétation. Une intervention sera difficile en raison des habitations qui le bordent, et la circulation étant importante à cet endroit, la solution ne peut s'envisager qu'avec une refonte d'ensemble du plan local de circulation.
- Où en est le projet d'ouverture de l'avenue de Bayonne ? C'est en cours d'étude dans le cadre du plan local de déplacement, mais un accord sera difficile à trouver ! Elle a été conçue pour un grand passage, puisque dotée d'une contre allée, et elle devait déboucher sur un rond point. Mais maintenant qu'elle est longée d'espaces verts, personne n'a envie d'en faire un lieu d'important trafic ! Cet état de fait mécontente cependant les habitants de la rue de Vallauris !
- Y aura-t-il un rond-point à l'intersection de l'avenue de Gavarnie et de la rue du pic d'Arbizon ? Ce projet n'a pas été retenu, des ralentisseurs seront ajoutés.
- La rue du Pic du Ger est très étroite, il est difficile de sortir de chez soi. Le Copil voirie fera des propositions de marquage au sol au Pôle.
- Signalétique : le chemin de la Clinique de L'Union est très souvent demandé, il faut penser à l'indiquer au niveau de l'impasse de Menton et au feu au haut du chemin des Champs d'Esquis.
- A l'intersection de la rue du Puy de Sancy et de la route d'Albi, il faudrait placer un feu à 3 positions.
- Le fléchage du carrefour de l'avenue de Bayonne avec la route de Toulouse sera revu dans le cadre du réaménagement du carrefour lié aux travaux du Linéo. Il ne correspond pas au flux de circulation.
- Sur le camiot qui longe le collège, plusieurs éclairages sont perdus dans les feuillages. De même, le feu clignotant de la rue du col de Puymorens qui signale le collège est dans un tilleul...



## Aire des gens du voyage :

Son emplacement suivra une rotation des communes de la Métropole (voir Unionais N°229 • MAI 2017).  
Notre commune n'est pas prévue de sitôt dans cette rotation.





L'enveloppe de 800 000 € annuels a été calculée en fonction des dépenses effectuées pendant les années qui ont précédé le transfert de cette compétence à la Métropole en 2009 (soit les années 2006-2007-2008). Or la précédente équipe, voyant venir ce transfert, n'avait engagé que peu de travaux, d'où le montant peu élevé de notre enveloppe voirie.

- Au n°74 de l'avenue des Pyrénées, il y a un problème d'eau qui ne s'évacue pas : un problème d'avaloir ?
- La rue de Mondony s'affaisse et entraîne avec elle la clôture d'une maison particulière.
- Quel recours contre la dégradation de la piste d'athlétisme ? C'était malheureusement prévisible, car elle n'a pas été réalisée par une entreprise spécialisée ; les garanties sont dépassées, il n'a pas été fait de constat d'achèvement des travaux. Nous sommes en difficulté car il faut au moins 600 000 € pour la changer !
- Rue du Lavandou, les espaces verts vont être aménagés, ainsi que le marquage des places de stationnement. Il y aura un sentier vert.
- Ne pas oublier de placer les panneaux des 2 caminots nommés lors du Conseil Municipal.



### Les domaines de compétences (en simplifié !)

- Le gris : Toulouse Métropole
- Le vert : L'Union
- Eau, assainissement : Toulouse Métropole

### Sommes-nous totalement liés aux décisions de la Métropole ?

Nous avons le pouvoir du suffrage universel ; dans une Métropole, les suffrages des habitants de Toulouse se confondent avec ceux des habitants des communes, alors que leurs intérêts sont souvent très divergents !

Le mode de scrutin doit évoluer ! La construction de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro illustre parfaitement ce conflit d'intérêts entre Toulousains et habitants des villes de la ceinture, qui sont loin d'y trouver le même intérêt !

### Question sur la fibre optique

Le déploiement de la fibre à L'Union, c'est pour quand ?

L'arrivée de la fibre optique est une révolution. Grâce à elle, vous pourrez par exemple télécharger un film en haute-définition en quelques secondes, tout en téléphonant, surfant sur internet ou jouant en réseau.

La ville de L'Union est en cours de raccordement. C'est un réseau mutualisé : il est déployé par SFR mais sera ouvert à tous les opérateurs. Chacun pourra choisir son fournisseur d'accès, une fois sa ligne active.

Selon les quartiers, SFR déploie ce réseau selon 3 voies d'accès :

- en souterrain, via des fourreaux laissés libres dans les voiries,
- en aérien, via les poteaux téléphoniques (en bois),
- en aérien, via les poteaux électriques (en béton).

Aujourd'hui, nous entrons dans la dernière phase de déploiement avec l'arrivée du réseau en limite de chaque propriété. Votre journal municipal annoncera le lancement des premières offres certainement d'ici la fin de l'année.



# Environnement



**Le parc Malpagat** : on y coupe trop d'arbres ! Ne peut-on pas s'adjoindre les services d'experts ? Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'environnement, répond que nous travaillons sous les conseils de l'association Arbres et paysages d'Autan. Chaque fois que nous soupçonnons une maladie sur un arbre, nous dépêchons un expert : il n'est abattu que s'il est jugé dangereux. Lors des avis de tempêtes, la Préfecture nous demande de fermer le Parc. Les arbres qu'on y trouve ont été plantés bien avant que la ville en fasse l'acquisition ! Le cèdre de la rue de Puymorens est imposant, mais pas du tout dangereux.

**Passage au 0 phyto** : le cimetière est particulièrement mal gâté par des herbes de toutes sortes. Frédéric Bamière a proposé à la commission citoyenne « Environnement » de réfléchir à la question. Il faudrait aménager différemment l'espace et y faire pousser des plantes qui se gèrent toutes seules. Il rappelle que sont désormais interdits tous les produits dangereux pour la santé, via les rivières et les nappes phréatiques. Une participante vante l'efficacité de l'eau bouillante sur les mauvaises herbes.

**Où en est la question du nettoyage des berges de la Dancelle, où l'on trouve parfois des rats ?** Nous entretenons les espaces verts le long du ruisseau lorsqu'ils sont accessibles, ce qui n'est pas le cas sur l'ensemble du linéaire. Nous n'intervenons au niveau de la végétation des berges que lorsque celle-ci pose problème au niveau de l'écoulement des eaux. Il faut également solliciter St Jean.

Les différents bouledromes de la ville feront l'objet d'un examen concernant leur maintien et leur entretien ou leur transformation en espaces verts, pour les moins utilisés. Certains pourraient aussi être transformés en aires de jeux pour les enfants, car il en manque à L'Union. Il faut penser à en installer davantage au bord du lac.

**Taille des haies et des arbres qui dépassent sur la voie publique** : pensez à mettre un mot dans la boîte aux lettres de votre voisin et en cas de fort désaccord, vous pouvez saisir le conciliateur de justice (informations en Mairie).



## Les nouvelles toilettes publiques

Des toilettes sèches ont été installées dans la zone du lac St Caprais.

Les toilettes de la gendarmerie n'attendent que le raccordement EDF pour fonctionner.



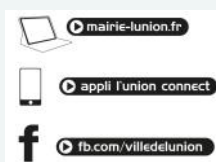
## La question du péage

Les maires des 13 communes qui ont engagé des actions concertées sont en attente de réponses. Le Préfet a envisagé de proposer le rachat du petit péage, mais le coût qu'il a annoncé correspond à l'ensemble des 2 péages !



Les magazines L'Unionnais auxquels nous renvoyons sont consultables en ligne sur le site de la mairie [www.ville-lunion.fr](http://www.ville-lunion.fr) - rubrique « Vie Municipale ».

Les élus restent à votre écoute et donneront à vos questions des réponses concertées et fiables. Pour tout signalement d'incident, ou pour un simple contact avec les services de la mairie, pensez aussi à utiliser l'application gratuite pour smartphone L'UNION CONNECT.



Mairie de L'Union  
6bis av. des Pyrénées—31240 L'UNION  
Tél. 05 62 89 22 89

